

# CONSEIL MUNICIPAL

de



## Compte Rendu de la Séance du Mardi 20 Décembre 2016

---

---

### SOMMAIRE

I - LE POINT SUR LES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	2
II - LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET COMITES CONSULTATIFS.....	3
III - INTERCOMMUNALITÉ - LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS.....	3
IV – AUTORISATION D’ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT SUR LA PÉRIODE PRÉCÉDANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017.....	3
V - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 (DETR 2017).....	5
VI – ACQUISITION D’UN TERRAIN AUPRÈS DES CONSORTS PLAGNES .....	5
VII - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL.....	5
VIII – PERSONNEL : CRÉATION DE POSTE .....	6
IX – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GARD POUR LA MISE À DISPOSITION D’UN AGENT EN CHARGE DE LA FONCTION D’INSPECTION (ACFI) .....	6
X – CADEAU DE DÉPART À LA RETRAITE POUR UN AGENT MUNICIPAL .....	7
QUESTIONS DIVERSES .....	7

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 20 Décembre 2016 à 20H30.

**ETAIENT PRÉSENTS :** MM. ASSENAT Marion - BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David – BERNARD Philippe - DATO Élisabeth – FONTBONNE Céline - FRANCES Henri - GOGUILLON Nathalie - HERVAS Sonia - JOULLIA Danielle – LASH Christian - MALAVELLE William - MARTIN Laurence - MEYNIER Jérôme – PASINETTI Josette - PELLEREI Jean-Pierre - PAUTARD Véronique - POPOFF Thierry - POUECH Serge – ROUX Jean-Pierre - SIRVIN Jean –TECCO Bernard – THIBONNIER Nathalie -

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :** Mme COMBE Isabelle (Procuration à Mme GOGUILLON Nathalie) – Mme COULET Suzanne (Procuration à Mme PAUTARD Véronique) – M. MONIER Rudy (Procuration à Mme PASINETTI Josette) – Mme ROUX Marie-Christine (Procuration à Mme FONTBONNE Céline) – M. ROUX Philippe (Procuration à M. MALAVELLE William) – Mme SORTAIS Virginie (Procuration à M. ROUX Jean-Pierre) -

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Mme THIBONNIER Nathalie.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et cite les Conseillers qui ont remis une procuration. Il propose aux Conseillers d'avoir une pensée émue pour les victimes de l'attaque terroriste du marché de Noël de Berlin, le 19 Décembre 2016.

#### **Approbation du compte-rendu de la séance du 22/11/2016**

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal du compte rendu du Conseil de la séance du 22 Novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **I - LE POINT SUR LES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Le Maire fait le point sur les décisions prises depuis la dernière séance du Conseil. La liste des décisions prises est la suivante :

<b>N°</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Observation(s)</b>
DEC2016-020	Emprunt auprès du Crédit Agricole du Languedoc	Montant : 210 000,00 € Durée : 15 ans Échéance : annuelle (15 702,42 €) Taux fixe : 1,47 %
DEC2016-021	Choix de la société GROUPAMA pour le contrat d'assurance Risques Statutaires	Montant annuel du marché : 44 003.84 € TTC Durée : 2 ans

**Décision N°2016-020 :** Monsieur le Maire indique que cet emprunt a pour objet de financer les opérations d'investissement du Budget 2016.

**Décision N°2016-021 :** Monsieur le Maire expose que le groupe PILLIOT/GENWORTH Assurances, précédemment attributaire du marché d'assurances "Prestations statutaires" N°2014-017, n'a pas été en mesure de renouveler son contrat de prestations au-delà du 31 Décembre 2016.

## II - LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET COMITES CONSULTATIFS

Monsieur le Maire fait le point sur le travail des Commissions Municipales et des Comités Consultatifs qui se sont réunis depuis le dernier Conseil Municipal.

✓ **Commission Aménagement de la Ville et Environnement (réunion du 13 décembre 2016) – Cf. Annexe – Doc N°1**

Monsieur le Maire indique que le compte-rendu de cette commission a été mis à la disposition des Conseillers, assez tardivement sur le portail CICM. En conséquence, un exemplaire papier a été déposé sur les tables. Le réel livrable sera constitué d'une nouvelle version du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) qui intègre les remarques émises lors de la commission et qui devra être transmis par le cabinet au cours du mois de Janvier.

✓ **Commission des Ressources Humaines (réunion du 14 décembre 2016) – Cf. Annexe – Doc N°2**

Monsieur le Maire indique que le compte-rendu de cette commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

## III - INTERCOMMUNALITÉ - LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS

Monsieur le Maire propose de faire part des points essentiels qui ont été débattus lors des réunions qui se sont déroulées en Bureau et en Conseil de Communauté.

Bureau de Communauté du Jeudi 15 Décembre 2016 – 17H30

- ✓ Point N°6 : Acquisition, auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alès (CCI), par Alès Agglomération, de l'emprise foncière d'environ 45 Ha affectée à l'usage aéronautique, situé sur les communes de Deaux et de Vézénobres, pour 600 000 € (estimé par France Domaine à 2 357 000 €).

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de préserver l'usage de l'aérodrome et d'en optimiser l'exploitation actuelle.

- ✓ Point N°13 : Acquisition d'un ensemble immobilier situé 32/34 Quai Boissier de Sauvage à Alès, pour 314 000 €, abritant le Conseil des Prud'hommes, auprès de l'État et de la Direction Départementale des Finances Publiques. Cette nouvelle acquisition permettra d'accueillir les nouveaux agents de la nouvelle agglomération.

Conseil de Communauté du Jeudi 15 Décembre 2016 – 18H00

- ✓ Point N°16 : Projet des Hauts de Saint Hilaire, définition de l'intérêt communautaire pour la compétence zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, restitution de cette zone d'activité à la commune.

## IV – AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT SUR LA PÉRIODE PRÉCÉDANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire propose à Monsieur Jérôme MEYNIER, Adjoint aux Finances, de présenter au vidéo projecteur, le tableau relatif à l'affectation de crédits nécessaires pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitres budgétaires de la section d'investissement sollicités (Affectation des crédits)	Montant des crédits ouverts en 2016 (BP+DM)	Montant utilisable sur 2017 (Max = 25% du montant des crédits ouverts en N-1)
21 – Immobilisations corporelles	512 198 €	128 049 €
20 - Immobilisations incorporelles*	47 622 €	7 143 €
23 – Immobilisations en cours	140 000 €	35 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>699 820 €</b>	<b>170 192 €</b>

\*(Pour le chapitre 20, il est proposé de retenir 15 % au lieu du taux maximum de 25 %)

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	1	0

Le Conseil Municipal, autorise le Maire, par 28 voix "Pour", 0 voix "Contre", 1 "Abstention" et 0 "Refus de vote", à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du Budget Primitif 2017, les dépenses d'investissement concernées, selon le besoin et le calcul de crédits définis dans le tableau ci-avant et à inscrire les crédits correspondants au Budget de l'exercice 2017 lors de son adoption.

#### IV.a – BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°5 SUR BUDGET 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jérôme MEYNIER qui présente au vidéo projecteur la Décision Modificative N°5.

Celle-ci a pour objectif d'intégrer, en dépenses de fonctionnement, les ICNE (Intérêts d'emprunts Courus Non Échus) correspondant aux deux nouveaux prêts contractés fin Décembre 2015 auprès de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon (pour 275 000 €) et du Crédit Agricole du Languedoc (pour 275 000 €).

L'équilibre de cette opération est assuré de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL 2016			DECISION MODIFICATIVE N° 5		
FONCTIONNEMENT					
ARTICLE	DEPENSES	MONTANT	ARTICLE	RECETTES	MONTANT
615221	Entretien et Réparation de bâtiments	-9 000,00			
66112	ICNE	9 000,00			
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	6	0

Le Conseil Municipal adopte, par 23 voix « Pour », zéro voix « Contre », 06 « Abstentions » et 0 "Refus de vote" les inscriptions budgétaires correspondant à la Décision Modificative n° 5 pour le Budget Principal de la commune telles que présentées précédemment.

## V - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017 (DETR 2017)

Monsieur le Maire expose que la commune de Saint Christol Lez Alès a la possibilité de déposer une demande de subvention pour un seul projet qui doit s'inscrire dans les catégories d'opérations prioritaires au titre de la DETR 2017.

Il est proposé au Conseil de soumettre aux services de l'État le dossier relatif à l'aménagement de la cour du Groupe Scolaire Joliot Curie.

Ce dossier entre dans le cadre de la catégorie « Établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré ». L'opération envisagée consiste à réaliser un réaménagement complet de la cour du plus ancien groupe scolaire de la commune. Les travaux, estimés à 81 470 € HT (soit 97 764 € TTC), porteront principalement sur la réfection de certains réseaux et du revêtement de la cour ainsi que sur l'aménagement d'espaces verts.

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à solliciter auprès de l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017, une aide financière correspondant à 40 % du montant HT de cette opération, soit 32 588,00 €.**

## VI – ACQUISITION D'UN TERRAIN AUPRÈS DES CONSORTS PLAGNES

Monsieur le Maire expose que la commune a la possibilité de récupérer, à l'euro symbolique, dans le cadre d'une transaction immobilière intervenue entre personnes privées, une parcelle cadastrée en section BA N°355, située au niveau de la Route du Mas Rouge, pour une surface totale de 24 ca.

Les nouveaux propriétaires, M. et Mme Maurice PLAGNES, ont donné leur accord par courrier en date du 19 novembre 2016 pour céder à la commune ladite parcelle. Il est proposé de l'acquérir et à l'euro symbolique et de l'intégrer au domaine public (voirie communale).

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'acquérir auprès des Consorts PLAGNES, et à l'euro symbolique, la parcelle de terrain cadastrée BA n° 355 pour une contenance totale de 24 ca et décide d'intégrer ladite parcelle dans la voirie communale. Il autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à l'acte d'acquisition.**

## VII - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part aux Conseiller de l'effectif des agents statutaires qui s'établit à 71 agents au 31 Décembre 2016. Un tableau exposant le détail de cet effectif ainsi que les suppressions de postes a été communiqué sur le portail CICM (Cf. Annexe – Doc 3).

Il ajoute que la mise à jour de celui-ci a également été présentée en Comité Technique le 09 décembre 2016 et en Commission des Ressources Humaines, le 14 décembre 2016.

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'actualisation du tableau des effectifs du personnel communal au 31 Décembre 2016.**

## VIII – PERSONNEL : CRÉATION DE POSTE

Monsieur le Maire rappelle que ce point a déjà été évoqué précédemment (Point N°2 – Commission des Ressources Humaines). La proposition de création d'emploi figurant dans le tableau ci-après fait suite à la réunion de la Commission des Ressources Humaines du 14 décembre 2016. Celle-ci a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion du Gard.

Les caractéristiques et les motivations conduisant à la création du poste concerné sont les suivantes :

Cadre d'emploi	Nombre	Grade	Temps de travail	Date de prise en compte	Motivation
Chef de service de police municipale (Filière Police municipale – catégorie B)	1	Chef de service de police municipale principal 1ère classe	Temps complet	1 <sup>er</sup> janvier 2017	Création de poste suite à avancement de grade (Avis favorable de la CAP)

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
24	0	5	0

**Le Conseil Municipal décide, par 24 voix "Pour", 0 "Contre", 5 "Abstentions" et 0 "Refus de vote", la création d'un emploi permanent de Chef de service de Police Municipale – 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, dans le cadre d'emploi des Chefs de service de Police Municipale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

## IX – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GARD POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT EN CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION (ACFI)

Monsieur le Maire évoque la convention passée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard et la commune pour la mise à disposition d'un agent en charge de la fonction d'inspection (ACFI). Celle-ci a fait l'objet d'une approbation du Conseil Municipal en date du 17 Juin 2016

Il convient de renouveler cette convention dont le projet a été mis à disposition des Conseillers sur le portail CICM. Celle-ci débutera le 1<sup>er</sup> Janvier 2017 pour une durée d'un an. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

**Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à conclure la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard (CDG30) et la commune pour la mise à disposition d'un Agent en Charge de la Fonction d'Inspection (ACFI)**

## X – CADEAU DE DÉPART À LA RETRAITE POUR UN AGENT MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'attribution d'un cadeau de départ à la retraite d'une valeur de 305,00 € pour un agent du service urbanisme au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

**Le Conseil décide, à l'unanimité, d'octroyer un cadeau de départ à la retraite d'un agent communal, Éric PERSEGOL, pour un montant de 305.00 €.**

## QUESTIONS DIVERSES

1. Madame Nathalie GOGUILLON souhaite attirer l'attention sur les petits sapins qui ont été déposés ce soir sur les tables. Ceux-ci ont été réalisés par les enfants de l'école Marignac grâce au recyclage de revues.
2. Madame Laurence MARTIN apporte une réponse au sujet de la question qu'il avait soulevée concernant les droits à congés d'un agent en congé maladie. Elle indique que ce dernier a reçu son solde de tout compte et qu'il a été payé de tout ce qui lui était dû. Elle ajoute que cet agent a perçu une indemnité forfaitaire qui ne correspond pas au nombre de jours de congé, conformément à ce qui est prévu par la loi, ce qui n'est pas la même chose que ce qui avait été demandé par un Conseiller.
3. Monsieur Jérôme MEYNIER donne quelques indications sur les recettes provenant de ces taxes au cours des dernières années (montants arrondis) :
  - ✓ 2012 : 180 000 €
  - ✓ 2013 : 116 000 €
  - ✓ 2014 : 135 000 €
  - ✓ 2015 : 144 000 €
  - ✓ 2016 : 163 000 €

Il indique qu'il a en sa possession le document relatif à cette évolution et qu'il l'enverra à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

4. Monsieur David BENKEMOUN, souhaite dire quelques mots concernant le départ à la retraite de Monsieur Éric PERSEGOL qui a œuvré toute sa carrière pour servir la commune et avec qui il a eu plaisir à travailler. Il lui adresse tous ses vœux pour que sa retraite se passe au mieux.
5. Monsieur le Maire fait part de quelques dates importantes :
  - ✓ Le 03 Janvier 2017 : Cérémonie des vœux  
Il invite tous les Conseillers à monter sur la scène, à cette occasion.
  - ✓ Le 24 Janvier 2017 : Prochain Conseil Municipal

Monsieur le Maire formule ses souhaits pour que chacun passe d'excellentes Fêtes de fin d'année auprès de ses proches et de sa famille.

---

**La séance du Conseil Municipal est levée à 21H30.  
La prochaine séance aura lieu le Mardi 24 Janvier 2017.**

---